

thrite et ainsi de suite. Il y eut échange de correspondance avec l'ambassadeur à Ottawa; nous sommes convenus tous deux de collaborer étroitement quant à l'échange de renseignements scientifiques. En réponse à ma demande, il m'a fait savoir que la substance en cause n'était pas considérée comme remède au cancer ou à l'arthrite.

A ce moment-là nous avons obtenu une petite quantité d'ACS, abbréviation de "anti-cystoxic serum" (sérum anticystotique). Quand je dis "nous", je veux dire que les laboratoires Connaught en ont obtenu une petite quantité. Malheureusement, ce sérum était contaminé, comme l'est souvent le sérum et on n'a pu l'utiliser. On en a obtenu d'autre de l'Institut Johns Hopkins de Baltimore; on en a fait plusieurs essais, mais les résultats ne sont pas suffisamment concluants pour que nous continuions à nous en servir. Comme l'ont peut-être appris les honorables députés, les journaux d'hier publiaient une dépêche sur cette question. Nous allons nous tenir au courant de la chose afin de connaître les possibilités à ce sujet.

J'ai essayé de répondre aux questions que j'ai notées la semaine dernière. Si les honorables députés en ont d'autres à poser, je serai heureux d'y répondre également.

M. MERRITT: Le ministre a très bien ventilé les frais de publicité se rattachant à l'administration; il a aussi expliqué de quelle façon il entend dépenser les \$34,000 au cours de la prochaine année. Pourquoi demande-t-on \$15,000? Je sais qu'il peut se présenter des frais imprévus. Ce principe (il s'agit là d'un principe, à mon sens) en vertu duquel on prévoit les frais imprévus, s'applique-t-il à tous les crédits touchant la publicité ou seulement au crédit en cause?

Je voudrais obtenir du ministre certains renseignements au sujet de la brochure *Santé et bien-être social au Canada*. L'an dernier, la publication de six numéros a coûté \$8,871, et on s'attend à dépenser cette année \$23,000, soit trois fois autant. J'aimerais savoir le nombre de numéros qu'on publiera cette année. L'augmentation des frais de publication est-elle justifiée par la multiplication des numéros? Je possède le volume n° 2, de novembre 1945, et le volume n° 8, de mai 1946. Je constate que la brochure est de nature à intéresser ceux qui s'occupent d'hygiène publique; mais, à mon sens, nous n'en avons pas pour notre argent, car chaque numéro nous coûte \$1,700. D'après le renseignement fourni hier par le ministre, tel est, en effet, le coût mensuel de cette brochure.

Elle ne compte que sept pages. Elle renferme quelques portraits littéraires de personnalités et certains renseignements au sujet d'une cinémathèque. Dans le numéro que j'ai

sous les yeux, il y a quatre articles d'ordre général sur le travail de divers services provinciaux de l'hygiène publique. Ces articles ne sont pas suffisamment développés pour être de quelque utilité à ceux qui, de par leur profession, s'occupent d'hygiène publique. Ils sont trop brefs et trop généraux,—ils se contentent d'effleurer les grandes lignes,—pour être bien utiles à l'homme moyen. Le ministre n'est-il pas d'avis que la matière de cette revue pourrait être insérée dans *Health*, magazine qui, sauf erreur, est publié à tous les trois mois par une entreprise privée? Les \$23,000 qu'on épargnerait de la sorte pourraient être versés à l'Institut neurologique ou à quelque autre organisme, ainsi que l'a proposé l'un des honorables députés à ma gauche. Quel est le tirage de cette revue? A qui s'adresse-t-elle? L'obtient-on sur demande ou distribution générale?

L'hon. M. CLAXTON: L'honorable député a demandé si le poste des dépenses imprévues était motivé et si les autres crédits renferment une disposition analogue pour la publicité. Le poste semble motivé, surtout lorsque le ministère est nouveau. Les honorables députés se rappelleront que le ministère n'existe que depuis le 15 octobre 1944. Il est extrêmement difficile de déterminer un an d'avance et avec précision les exigences d'un ministère dans un domaine nouveau et sujet à l'expansion. Le budget des dépenses se prépare en novembre; le ministère n'existait alors que depuis douze mois. Les allocations familiales ne se versaient que depuis quatre mois. Plusieurs services devaient être établis et nombre de postes restaient vacants. Il était impossible de déterminer avec quelque précision les dépenses éventuelles de la publicité. Nous avons bien examiné la situation en nous fondant sur l'expérience acquise durant cette période et sur celle qu'avait acquise le ministère précédent. Nous avons préparé ces crédits, compte tenu des dépenses imprévues dans ce cas et dans les autres de quelque importance.

La revue intitulée *Santé et bien-être social au Canada* a d'abord paru en octobre 1945. Les dépenses, au 31 mars 1946, n'intéressaient que six numéros. Pour juger de la nécessité de cette publication, nous avons pris l'avis de quiconque a travaillé dans ce domaine. On a jugé que le ministère devait publier cette revue, qui remplace une publication disparue. Ainsi les dépenses nettes qui découlent du changement ne sont pas très considérables. Nous ne connaissons pas d'autre façon d'éclairer sur les questions de santé et de bien-être social, tous ceux qui s'y intéressent et qui se dévouent d'un bout à l'autre du pays. Ce bulletin compte, comme l'a dit l'honorable député, sept pages, outre la couverture. Il fait mention des innovations en matière de santé